

La Région Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance renforcent leur partenariat pour soutenir durablement la relance des TPE et des PME de la région

Besançon, le 15 juin 2022 – Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et Marc Auloge, Directeur régional de Bpifrance Bourgogne-Franche-Comté, annoncent la mobilisation de 9,3 millions d'euros de ressources européennes pour soutenir la relance et limiter l'impact de la crise sur les entreprises. Avec la constitution d'un fonds régional de garantie FEDER REACT-EU BFC, deux nouveaux outils sont mis en œuvre pour favoriser les crédits bancaires et les premières levées de fonds pour des entreprises de la région. Ils viennent compléter le prêt Relance FEDER REACT-EU, lancé conjointement par les deux institutions en janvier 2022.

Faciliter l'accès au crédit bancaire au travers de la garantie FEDER Bourgogne-Franche-Comté

La **garantie FEDER Bourgogne-Franche-Comté** a pour objectif de faciliter l'accès des TPE et des PME aux crédits bancaires, en particulier dans les phases les plus risquées de leur cycle de financement que sont la création, la reprise ou le renforcement de leur trésorerie.

Les crédits bancaires, d'une durée maximum de 10 ans, ainsi accordés aux entreprises de la région bénéficient de la garantie FEDER Bourgogne-Franche-Comté.

Ce dispositif de garantie, entièrement gratuit pour les entreprises, peut compléter l'octroi d'un Prêt Relance FEDER REACT-EU, fonds de soutien lancé par la Région et Bpifrance en janvier dernier à destination des TPE-PME pour renforcer leur structure financière. Le nouveau fonds régional de garantie vient ainsi participer massivement au renforcement de la trésorerie des entreprises, mise en tension du fait des conséquences combinées de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine.

Favoriser la première levée de fonds des jeunes entreprises innovantes via le prêt d'amorçage FEDER Bourgogne-Franche-Comté

Au sein de ce fonds de garantie régional, le Prêt d'amorçage FEDER s'adresse aux entreprises innovantes de moins de 5 ans et de 50 salariés, en phase de première levée de fonds et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total bilan n'excède pas 10 millions d'euros. Les entreprises doivent avoir bénéficié depuis moins de deux ans à la date de la demande du prêt d'amorçage FEDER, d'une aide à l'innovation (octroyée par Bpifrance ou tout autre organisme agréé). D'une durée de 8 ans et bénéficiant d'un différé de remboursement de 3 ans, ce prêt est accordé sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du dirigeant. D'un montant pouvant aller de 50 000 à 300 000 euros, le prêt d'amorçage FEDER est distribué par les agences régionales de Bpifrance.

Ces deux nouveaux outils mobilisent des fonds FEDER REACT-EU, en complément du prêt Relance FEDER REACT EU lancé en début d'année 2022.



Pour Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté « Avec le Prêt Relance, la Garantie et le Prêt d'amorçage FEDER, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance ont mis en place des solutions massives et simples d'accès de soutien aux TPE et PME bourguignonnes et franc-comtoises. Les financements européens sont ainsi directement injectés dans l'économie du territoire et permettent de maintenir et développer l'emploi en région. »

Pour Marc Auloge, Directeur régional Bpifrance Bourgogne Franche-Comté « Les TPE et les PME constituent un moteur de croissance dans les territoires. Soutenir le financement de leurs investissements et de leurs innovations est une priorité que nous partageons avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Union Européenne. ».

Contacts presse :

Bpifrance
Juliette Fontanillas
juliette.fontanillas@bpifrance.fr
Tel : 01 42 47 96 50

Région Bourgogne-Franche-Comté
Marie Souverbie
Tél. : 06 74 97 43 18
marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr

Laure Hubidos
Tél. : 06 08 37 99 02
laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté est autorité de gestion des fonds européens. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, la Région dispose à ce titre d'une enveloppe de 1,5 Md€ pour soutenir des projets sur le territoire. Pour accompagner les projets de développement du territoire, la Région peut compter sur plusieurs dispositifs européens : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER). Ils interviennent au service de 5 programmes entièrement gérés par la Région.

Alors que la programmation 2014-2020 s'achève, les négociations avec la Commission européenne se poursuivent pour l'élaboration du programme 2021-2027. Le programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura mobilisera plus de 468 M€ de FEDER et FSE pour soutenir les projets de développement du territoire. Du côté du FEADER, le Plan Stratégique National (PSN) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Enfin, le programme de coopération Interreg France-Suisse sera doté de plus de 60 M€.

Pour plus d'informations : www.europe-bfc.eu

Suivez-nous sur Twitter : @bfc_region